

BUREAU VERITAS
Agence Produit SUD OUEST
Parc d'Activités Actipolis
Avenue Ferdinand de Lesseps
33612 CESTAS CEDEX
Tél. : 05 57 96 24 16
Fax : 05 57 96 24 61

11876



BUREAU
VERITAS

**MEMOIRE DE CESSATION D'ACTIVITE
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**(en référence à l'article 512-74 du Code de
l'environnement)**

**Arrêt d'exploitation d'un site de récupération de véhicules
hors d'usage**

Site étudié implanté :

**51, rue de Lyon
33 700 MERIGNAC**

SOMMAIRE

1 GENERALITES	3
1.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	3
1.2. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE.....	3
1.3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA DEMANDE.....	4
1.4. PRESENTATION DU SITE ET LOCALISATION.....	5
2 DESCRIPTION DES ACTIVITES / INSTALLATIONS CONCERNES PAR LA CESSATION D'ACTIVITE.....	7
2.1. DESCRIPTION DES BATIMENTS.....	7
2.2. INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS, PRODUITS ET STOCKAGES CONNEXES.....	8
3 MESURES ET TRAVAUX.....	9
3.1. MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS : EVACUATION ET ELIMINATION DES DECHETS	9
4 POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES	11
4.1. LES INSTALLATIONS SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTIONS	11
4.2. MOYENS DE SURVEILLANCE.....	12
4.2.1 SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DE SOLS	12
4.2.2 SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DES EAUX.....	21
5 IMPACT SUR LE PAYSAGE	25
6 CONCLUSION.....	26
ANNEXES.....	27

1 GENERALITES

1.1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison sociale : BLANCAUTO (Mr BLANCONNIER)

Siège social : idem site d'implantation

Adresse géographique du site étudié : 51, rue de Lyon 33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : 39.892.337.000.19

N° APE : 371 Z

N° RCS : 319 892 337 RCS BORDEAUX (radiation le 11/01/06)

Signataire de la cessation d'activité : M. BLANCONNIER David

1.2. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Dans un contexte de création de futures habitations au lieu même de l'ancienne casse automobile, Mr BLANCONNIER a souhaité l'assistance de BUREAU VERITAS pour la réalisation du dossier de cessation d'activité du site de Mérignac.

L'objet de ce dossier est donc la déclaration de cessation d'activité de son ancien site de récupération de véhicules hors d'usage à Mérignac conformément à l'article l'article 512-74 du Code de l'environnement (ancien article 34.1 du décret du 21/09/1977).

Historique du site

D'après les données communiquées par le propriétaire du terrain, le site aurait accueilli successivement les activités suivantes :

- Usine de bois naturel (séchage du bois et découpe),
- Dépositaire de matériel sanitaire,
- Casse automobile.

Rappel de la dernière activité (casse automobile) :

Le site était constitué, sur une superficie d'environ 2000 m² de :

- Une zone de démontage des moteurs,
- De zones spécifiques d'entreposage de portières de véhicules, de pots d'échappement, de pare-choc...

1.3. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA DEMANDE

L'exploitation de ce site était réglementée au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement autorisé par son **arrêté préfectoral datant du 18 avril 1980** à exploiter une installation de récupération de véhicules hors d'usage.

Les obligations incombant à l'exploitant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en cas de mise à l'arrêt de cette dernière sont fixées au niveau de l'alinéa II de l'article 512-74 du Code de l'environnement (ancien article 34-1 du décret du 21 septembre 1977), ces mesures doivent comporter notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux, et des déchets présents sur le site ;
- Les interdictions et limitations d'accès au site ;
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Ce mémoire précise :

- L'évacuation ou l'élimination de produits dangereux et des déchets présents sur le site,
- L'insertion des bâtiments dans son environnement,
- En cas de besoin, la surveillance à exercer de l'impact des installations sur son environnement.

1.4. PRESENTATION DU SITE ET LOCALISATION

Le site étudié se situe au Sud-Est de la commune de Mérignac (33), au 51 rue de Lyon en zone urbaine, plus particulièrement dans une zone résidentielle.

Les entrées et sorties au niveau du site sont effectuées au n°51 rue de Lyon.

Le terrain d'étude est situé à une altitude proche de 23 m NGF et ne présente pas de dénivelé particulier.

La superficie totale du site d'environ 2000 m², en grande partie imperméabilisée.

La localisation du terrain est repérée sur l'extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} placé en page suivante.



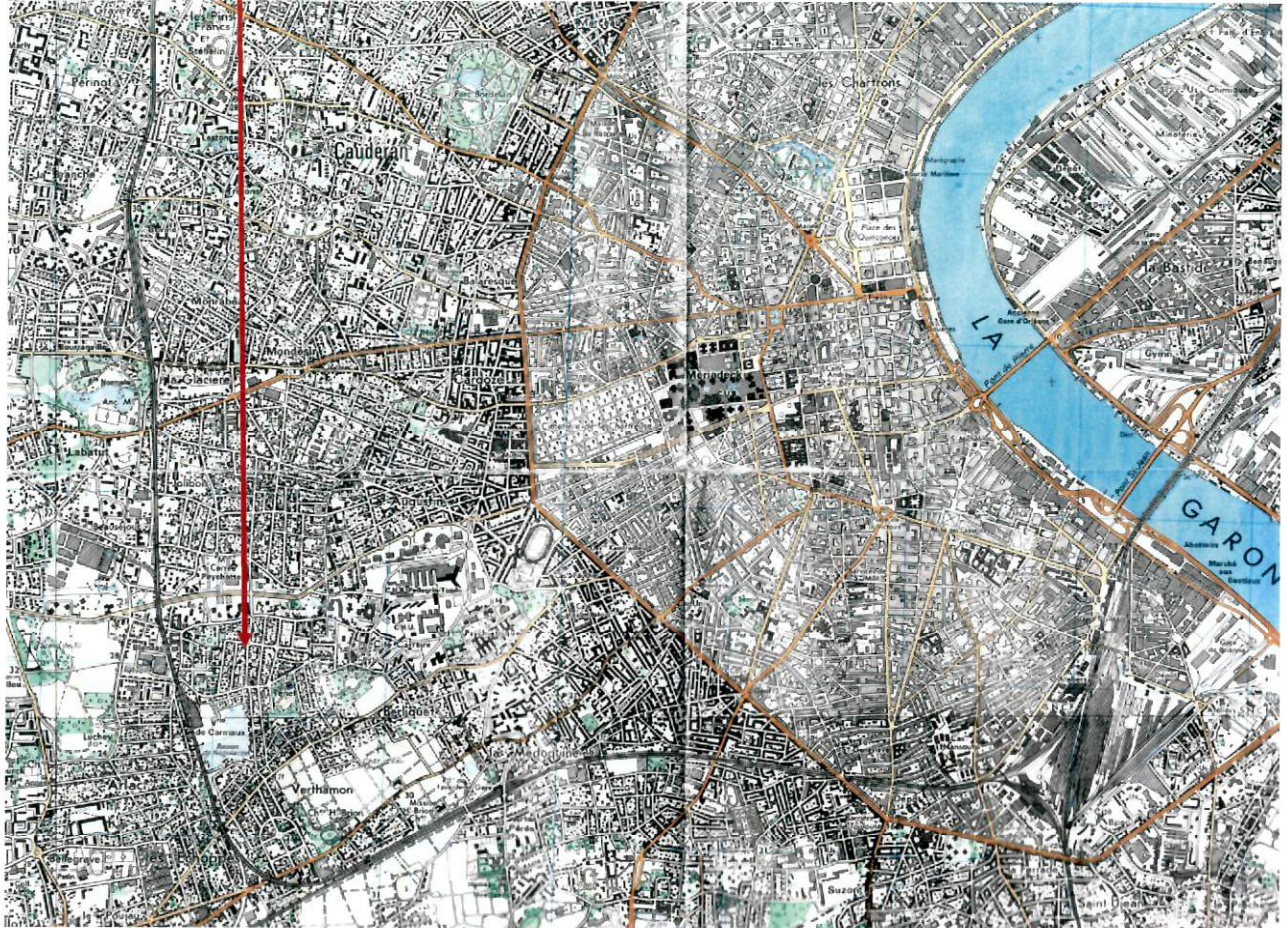
BUREAU
VERITAS

Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 6 / 35

Site implanté
51 rue de Lyon – 33 700 MERIGNAC



BUREAU
VERITAS

Service Maîtrise des Risques HSE
33612 CESTAS

Tel : 05 57 96 24 75
Fax : 05 57 96 24 61

Plan de situation extrait de la carte IGN 1536 O (ech : 1/25 000)

Site : **Mérignac (33)**

Affaire n° : 1859493/1/1/1

Adresse du site : **51 rue de Lyon
33700 MERIGNAC**

Date : **23/05/09** réalisé par **M ELICHIRY**
Révision n°: 00 vérifié par --

Figure 1

Localisation du site

2 DESCRIPTION DES ACTIVITES / INSTALLATIONS CONCERNES PAR LA CESSATION D'ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DES BATIMENTS

Le site (ne comportant qu'un seul bâtiment) était constitué, sur une superficie d'environ 2000 m² de :

- Une zone de démontage des moteurs,
- De zones spécifiques d'entreposage de portières de véhicules, de pots d'échappement, de pare-choc...

Le site est implanté sur la section UPC « secteur de tissu pavillonnaire compact » - PLU de 2006.

Les différents services de l'état et organismes compétents ne font état d'aucune servitudes sur le terrain étudié.

Le terrain concerné ne repose pas sur un périmètre de protection de captage d'eau potable,

Il est à préciser que l'ensemble du bâtiment du site sera détruit dans le projet de création de logements.

→ on n'en avait doute

2.2. INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS, PRODUITS ET STOCKAGES CONNEXES CONCERNES

Tous les matériels et équipements qui étaient présents dans les locaux concernés par la cessation d'activité étant la propriété de Mr BLANCONNIER, ceux-ci ont été supprimés.

Principaux équipements et produits enlevés :

- L'ancienne zone correspondant au démontage des moteurs,
- L'ancien pont hydraulique,
- Les anciennes zones spécifiques d'entreposage de portières de véhicules, de pots d'échappement, de pare-choc...Ces stocks de pièces détachées (couverts) étaient soit constitués à l'extérieur sur sol nu ou bétonné soit sous les bâtiments.

Aucune cuve n'était présente sur site.

3 MESURES ET TRAVAUX

Dans un premier temps, il a été effectué la mise en sécurité de l'ensemble des installations visées.

Cette étape a consisté à :

- Fermer de façon permanente, avec des cadenas l'ensemble des accès de l'établissement. Seules les personnes autorisées par Mr BLANCONNIER sont admises dans l'enceinte de l'établissement,
- Poser des panneaux signalant les dangers liés au site, (ici « défense d'entrer - chantier interdit au public », « propriété privée défense d'entrer »),
- Fermer par des bouchons plastique vissés l'ensemble des piézomètres du site.
- Eliminer les déchets présents au niveau du site (voir § suivant sur les déchets), en particulier l'amiante posée au sol, vers des filières dûment autorisées à les recevoir,
- Démanteler les installations techniques : il n'y a plus aucune installation à ce jour au niveau du site.
- Mise en sécurité des bâtiments qui menacent de s'écrouler : suppression totale faite du bois au-dessous des plaques d'amiante.
- Reboucher des trous résultant des sondages effectués. Ce point a également été réalisé.

Le bâtiment du site sera entièrement détruit. Le projet futur sera de type immobilier.

3.1. MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS : EVACUATION ET ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets amiantés :

Mr BLANCONNIER a procédé au retrait des plaques d'amiante (éverite) pour un poids de 340 kg.

L'éliminateur se nomme LES PIERRES de FRONTENAC à JUGAZAN (33). Le bordereau de suivi de déchets dangereux contenant de l'amiante (Cerfa n°118661*02) figure en annexe du présent dossier.

Les déchets d'huiles usagés :

Le dernier ramassage d'huiles usagés a été réalisé le 20/09/2006 par la société SEVIA-Bordeaux pour un poids de 600 litres.



Le Bon d'enlèvement d'huiles usagées figure en annexe du présent dossier.

Les Déchets Industriels Banals (DIB) :

Le dernier ramassage de déchets industriels banals a été réalisé le 12/01/07 par la société DECONS S.A à BOULIAC (33) pour un poids de 3,520 tonnes.

Le bordereau de suivi des déchets (Cerfa n° 12571*01) figure en annexe du présent dossier.

Les déchets de plastics (pare-chocs) :

Le dernier ramassage de déchets de pare-chocs a été réalisé le 14/03/07 par la société DECONS S.A à BOULIAC (33) pour un poids de 9,1 tonnes.

Le bordereau de suivi des déchets (Cerfa n° 12571*01) figure en annexe du présent dossier.

4 POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES

4.1. LES INSTALLATIONS SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTIONS

Il est rappelé qu'aucune substance dangereuse n'était stockée sur le site.

Aucune canalisation enterrée véhiculant des produits dangereux n'était présente sur le site.

Aucun incident susceptible d'entraîner une pollution de sol nous a été indiqué.

Cependant, lors de l'expertise en 2007 sur les sols potentiellement pollués (rapport BUREAU VERITAS n° 1657464/1/1-XF) quelques traces d'huiles avaient été identifiées sur la dalle béton.

4.2. MOYENS DE SURVEILLANCE

4.2.1 SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DE SOLS

Géologie locale :

Les coupes présentées dans le rapport de 2007 du BUREAU VERITAS présentaient la géologie au droit du site :

Sondages	Profondeur (m)	Lithologie	Prélèvement
SA	0-0,05	Enrobé	SA 0,4-1,4
	0,05-0,4	Grave argileuse	
	0,4-1,4	Grave ocre argileuse	SA 1,4-2,5
	1,4-2,5	Argiles sableuses blanches	
	2,5-3	Argiles plastiques bariolées grises	
SB	0-0,05	Enrobé	SB 0,05-1,2
	0,05-1,2	Sables ocres faiblement argileux + graviers	SB 1,2-3
	1,2-3	Sables blancs	
SC	0-0,4	Sables bruns	SC 0-0,4
	0,4-1,5	Sables blancs	
SD	0-0,05	Dalle de béton	SD 0-0,6
	0,05-0,6	Remblais sableux bruns avec briques + déchets de déconstruction	
	0,6-1,2	Sables ocres	SD 0,6-1,2
	1,2-1,5	Sables blancs	
SE	0-0,05	Dalle de béton	SE 0,2-0,8
	0,05-0,2	Graves : remblais	
	0,2-0,8	Sables argileux bruns avec graviers	SE 0,8-1,5
	0,8-1,5	Argiles plastiques bariolées grises	
SF	0-0,1	Dalle de béton	SF 0,1-0,6
	0,1-0,6	Sables argileux bruns avec graviers	
	0,6-1,5	Argiles plastiques bariolées grises	

Les investigations montraient la présence de remblais surmontant des argiles peu perméables.



Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 13 / 35

Les investigations réalisées au droit du site :

• **2007 :**

Les investigations sur site se sont déroulées le 08/01/2007.

La localisation exacte des sondages est donnée page suivante :

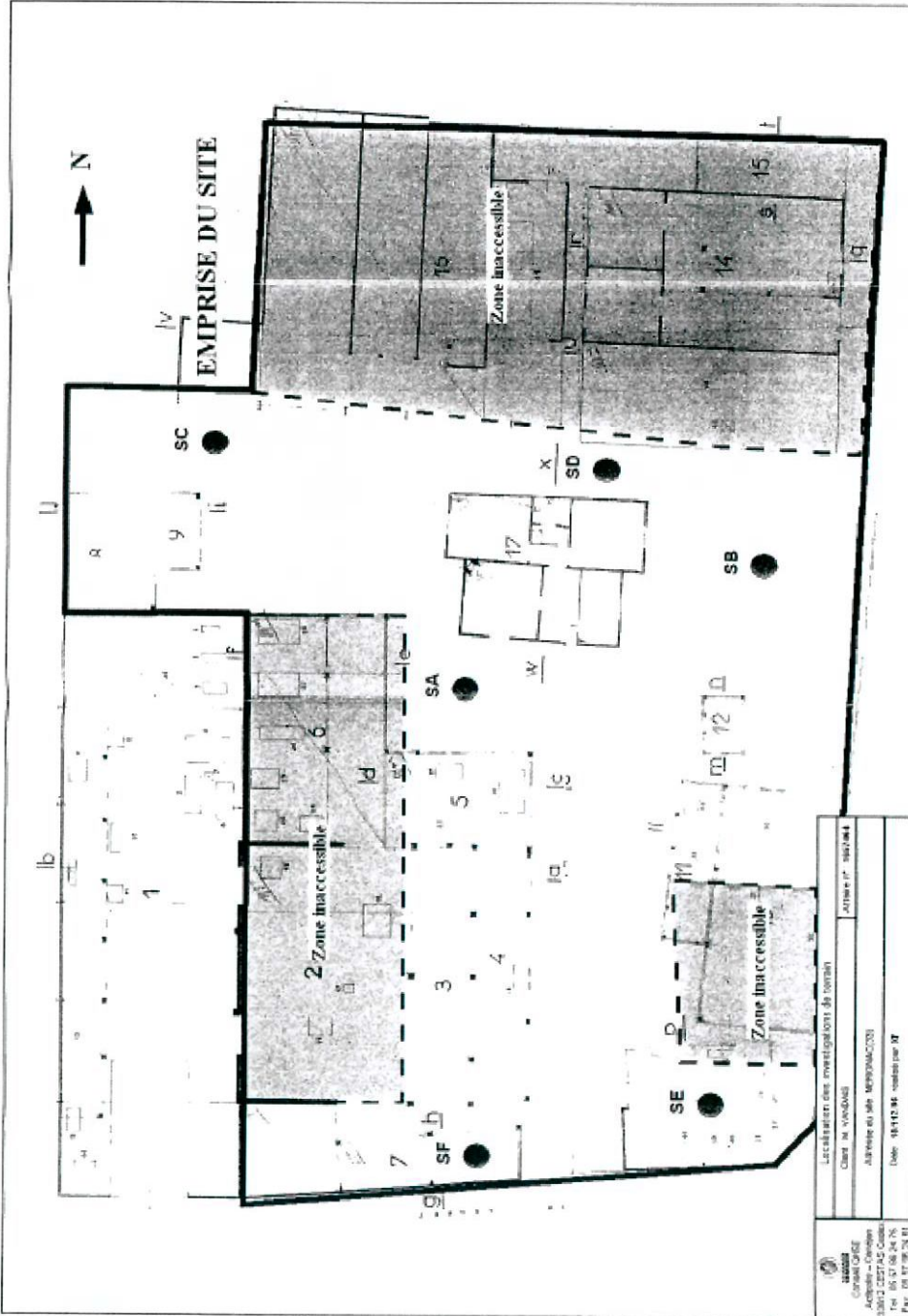


**BUREAU
VERITAS**

Mémoire de cessation d'activité site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 14 / 35



CB711/1859493/1/1

Page **14/35** Date : 29/05/08



Résultats des analyses de sol 2007 :

Description	SA 1-1-5		SB 1-1-5		SC 1-1-2		SD 1-1-3		SE 1-1-5		SF 1-1-6		VCI non
	10	25	10	25	10	25	10	25	10	25	10	25	
Matière organique													
Argile < 2 um	% (m/m) ms	92,5	60,5	96,6	93,5	74,3	91,3	94,9	76,6	85,9			
Matière sèche	% (w/w)												
Asenic (As)	mg/kg ms	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	19	37	120
Cadmium (Cd)	mg/kg ms	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	10	20	50
Chrome (Cr)	mg/kg ms	6,4	42	<5,0	8,5	8,7	<5,0	8,5	61	10	66	130	7000
Cuivre (Cu)	mg/kg ms	<5,0	16	<5,0	8,4	67	11	<5,0	23	12	95	190	950
Mercure (Hg)	mg/kg ms	<0,10	<0,10	<0,10	0,22	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	3,5	7	900
Molibden (Mo)	mg/kg ms	5,1	20	<5,0	5,2	84	52	<5,0	25	<5,0	16	200	400
Plomb (Pb)	mg/kg ms	<10	19	<10	14	84	52	<10	32	16	200	400	2000
Zinc (Zn)	mg/kg ms	5,1	89	6,5	12	240	150	7,3	80	18	4500	9000	
HIP (GC) C16-C18	mg/kg ms	--	--	--	--	<15	--	--	--	--	--	--	
HIP (GC) C16-C22	mg/kg ms	--	--	--	--	<10	--	--	--	--	--	--	
HIP (GC) C22-C34	mg/kg ms	--	--	--	--	41	--	--	--	--	--	--	
HIP (GC) C36-C48	mg/kg ms	--	--	--	--	42	--	--	--	--	--	--	
HIP (GC) (Somme)	mg/kg ms	<50	<50	<50	90	<50	<50	<50	<50	<50	2500	5000	25000
Naphtalène	mg/kg ms	<0,010	0,1	0,035	<0,010	0,044	0,01	<0,010	0,033	<0,010	23	46	
Acétnaphtylène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050			
Acénaphtène	mg/kg ms	<0,010	0,018	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Fluorène	mg/kg ms	<0,010	0,023	<0,010	<0,010	0,011	<0,010	<0,010	0,012	<0,010			
Phénanthrène	mg/kg ms	<0,010	0,053	<0,010	0,013	0,12	0,11	<0,010	0,035	<0,010			
Anthracène	mg/kg ms	<0,0050	0,0071	<0,0050	0,0085	0,027	0,008	<0,0050	<0,0050	<0,0050			
Fluoranthène	mg/kg ms	0,013	0,016	<0,010	0,055	0,41	0,25	<0,010	0,016	<0,010	3050	6100	
Pyène	mg/kg ms	0,014	0,014	<0,010	0,068	0,25	0,13	<0,010	0,013	<0,010			
Benz(a)anthracène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	0,011	0,15	0,079	<0,010	<0,010	<0,010	7	13,9	252
Chrysène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,014	0,019	0,13	0,13	<0,010	<0,010	<0,010	5180	10400	25200
Benz(b)fluoranthène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	0,022	0,18	0,14	<0,010	<0,010	0,042			
Benz(k)fluoranthène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	0,017	0,088	0,068	<0,010	<0,010	<0,010	450	900	2520
Benz(e)pyrène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	0,013	0,18	0,12	<0,010	<0,010	<0,010	3,5	7	25
Dibenz(a,h)anthracène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,016	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Benz(ghi)perylene	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,15	0,1	<0,010	<0,010	<0,010			
Indene(123-d)pyrène	mg/kg ms	<0,021	<0,010	<0,010	<0,010	0,17	0,11	<0,010	<0,010	<0,010	8	16,1	252
HAP 16 EPA (Somme)	mg/kg ms	0,044	0,24	0,049	0,22	1,9	1,2	0,02	0,11	0,042			



Conclusions investigations Sols 2007

Les résultats des analyses montraient :

- Un dépassement de la VDSS pour l'arsenic sur l'échantillon SE 0,8-1,5, correspondant à une zone de stockage sous dalle béton
- Quelques faibles enrichissements locaux en zinc (sondages SC et SD) et cuivre (SC) dans les remblais superficiels.

- **2008 :**

Les investigations sur site se sont déroulées le 13 Mai 2008. Il s'agit du rapport BUREAU VERITAS n° 1859493/1/1.

La localisation exacte des sondages est donnée page suivante :

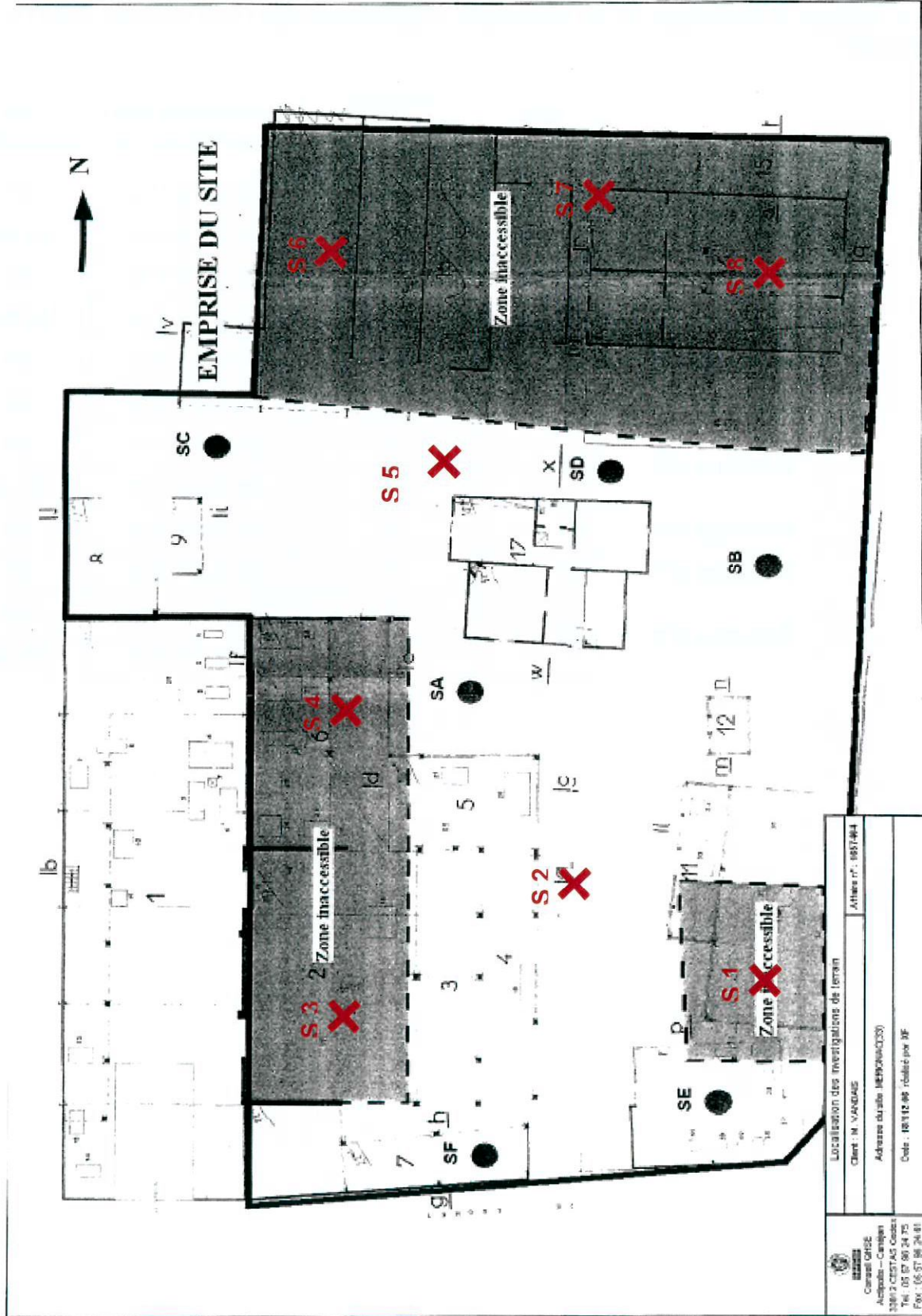


BUREAU
VERITAS

Mémoire de cessation d'activité site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 17 / 35



	Localisation des investigations de terrain
Client : M. VANDAS	Affaire n° : 1857-04
Adresse du site : MERIGNAC(33)	
Date : 18/12/06 réalisée par SF	
Centre d'Analyse 33013 CESTAS Cedex Tel : 05 57 90 24 75 Fax : 05 57 98 24 81	

Le nombre d'échantillon et la profondeur d'échantillonnage sont donnés dans le tableau suivant :

	Ref. sondage	Nombre d'échantillons prélevés	Profondeur des échantillons (m)	Ref. échantillon
Sondage n°1	S1	1	De 0,8 à 1 m	S1
		1	De 2,8 à 3 m	S1 bis
Sondage n°2	S2	1	De 0,8 à 1 m	S2
		1	De 2,8 à 3 m	S2 bis
Sondage n°3	S3	1	De 2,8 à 3 m	S3
Sondage n°4	S4	1	De 2,8 à 3 m	S4
Sondage n°5	S5	1	De 0,8 à 1 m	S5
		1	De 2,8 à 3 m	S5 bis
Sondage n°6	S6	1	De 2,8 à 3 m	S6
Sondage n°7	S7	1	De 2,8 à 3 m	S7
Sondage n°8	S8	1	De 0,8 à 1 m	S8
		1	De 2,8 à 3 m	S8 bis



Résultats des analyses de sol :

Caractérisation	Descr. échantillon	S1 1 m	S1bis 3 m	S2 1 m	S2bis 3 m	S3 3 m	S4 3 m	S5 1 m	S5bis 3 m	S6 3 m	S7 3 m	S8 1 m	S8bis 3 m	Valeur décret 15 Mars 2006	Valeurs ASPITET		
															Sols « ordinaires »	Anomalie naturelles modérées	Fortes anomalies naturelles
Matière sèche	% (m/m)	80,3	78,5	85,4	79,9	86,1	84,7	96,6	85,5	92,5	94,3	93,5	90,1				
Métaux																	
Arsenic (As)	mg/kg ms	21	23	<10	<10	<10	<10	<10	24	<10	<10	<10	<10		1 à 25	30 à 60	60 à 284
Cadmium (Cd)	mg/kg ms	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40	<0,40		0,05 à 0,45	0,7 à 2	2 à 16
Chrome (Cr)	mg/kg ms	27	28	27	32	35	<5,0	6,0	44	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0		10 à 90	90 à 150	150 à 3180
Cuivre (Cu)	mg/kg ms	18	16	15	19	8,5	<5,0	<5,0	7,7	<5,0	<5,0	84	13		2 à 20	20 à 62	65 à 102
Mercuré (Hg)	mg/kg ms	<0,10	<0,10	0,12	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10		0,02 à 0,1	-	-
Nickel (Ni)	mg/kg ms	13	28	7,4	29	11	<5,0	<5,0	38	<5,0	<5,0	<5,0	<5,0		2 à 60	60 à 130	130 à 2076
Plomb (Pb)	mg/kg ms	29	24	22	26	20	<10	<10	13	<10	<10	54	12		9 à 50	60 à 90	100 à 3000
Zinc (Zn)	mg/kg ms	51	71	33	78	32	<5,0	5,7	52	<5,0	12	23	9,3		10 à 100	100 à 250	250 à 3800
Hydrocarbures Aromatiques Volatile																	
Benzène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050				
Toluène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050				
Ethylbenzène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050				
o-Xylène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050				
m,p-Xylène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050				
Xylène (som)	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--				
BTEX (som)	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	6			
Huile minérale																	
HTP (GC) C10-C16	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--				
HTP (GC) C16-C22	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--				
HTP (GC) C22-C30	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--				
HTP (GC) C30-C40	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--				
HTP (GC) (somme)	mg/kg ms	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40	<40				



**Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)**

Affaire n°2026071/1/1

Page 20 / 35



Caractérisation	Descr. échantillon	S1	S1bis	S2	S2bis	S3	S4	S5	S5bis	S6	S7	S8	S8bis	Valeur décret 15 Mars 2006	Valeurs ASPITET		
		1 m	3 m	1 m	3 m	3 m	3 m	1 m	3 m	3 m	1 m	3 m	3 m		1 m	3 m	Soils « ordinaires »
Polychlorobiphényles																	
PCB 28	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 52	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 101	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 118	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 138	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 153	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
PCB 180	mg/kg ms	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010			
SOMME PCB (6 et 7)	mg/kg ms	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--			
Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique, HAP																	
Naphtalène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Acénaphylène	mg/kg ms	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050			
Acénaphthène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Fluorène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Phénanthrène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,024	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,017	<0,010	<0,010			
Anthracène	mg/kg ms	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050			
Fluoranthène	mg/kg ms	0,030	0,024	0,054	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,085	<0,010	<0,010			
Pyrène	mg/kg ms	0,019	0,013	0,041	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,080	0,025	<0,010			
Benzo(a)anthracène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,016	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,056	0,013	<0,010			
Chrysène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,021	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,051	0,012	<0,010			
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,017	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,051	<0,010	<0,010			
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,031	<0,010	<0,010			
Benzo(a)pyrène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,022	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,063	0,017	<0,010			
Dibenzo(ah)anthracène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010			
Benzo(ghi)peryène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	0,012	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	0,031	<0,010	<0,010			
Indeno(1,23cd)pyrène	mg/kg ms	<0,010	<0,010	<0,010	0,035	0,017	<0,010	<0,010	0,027	0,015	<0,010	0,046	<0,010	<0,010			
HAP 16 EPA (somme)	mg/kg ms	0,050	0,037	0,22	0,035	0,017	--	--	0,062	0,015	--	0,52	0,067				
HAP 10 VROM (somme)	mg/kg ms	0,030	0,024	0,16	0,035	0,017	--	--	0,062	0,015	--	0,39	0,042				
Composés Inorganique																	
Sulfate (S04)	mg/kg ms	140	64	110	98	75	39	49	38	53	51	82	71				
Sulfate (S04-S)	mg/kg ms	48	21	37	33	25	13	16	13	18	17	27	24				

Conclusions investigations Sols 2008

- Les teneurs en BTEX, en COHV, en HAP et en huiles minérales étaient faibles et inférieures aux seuils fixés pour les déchets inertes sur l'ensemble des échantillons analysés.
- Les teneurs en métaux mesurées sur la plupart des échantillons étaient homogènes et correspondaient à des sols « ordinaires ».
Seule, la concentration en cuivre mesurée au niveau du point S8-1m était notable et constituait une « forte anomalie naturelle ». Elle restait cependant acceptable compte tenu de l'usage futur de la zone (projet immobilier).

Les résultats des analyses réalisées sur les échantillons prélevés ne mettaient en évidence aucune trace de pollution significative des sols.

4.2.2 SURVEILLANCE DE LA POLLUTION DES EAUX

La Garonne est située à environ 4 500 m à l'est du site.

Une nappe souterraine a été observée à 0,4 m au droit du site.

Un forage destiné à l'alimentation en eau collective (08272X0329/F) est implanté à environ 400 m au Sud Ouest du terrain d'implantation.

Le site étudié n'est pas inclus dans un périmètre de protection.

Les investigations sur les eaux se sont déroulées le 13 Mai et le 03 Décembre 2008 (rapport BUREAU VERITAS n°1943605).

Les prélèvements ont eu lieu dans des piézomètres suivants :

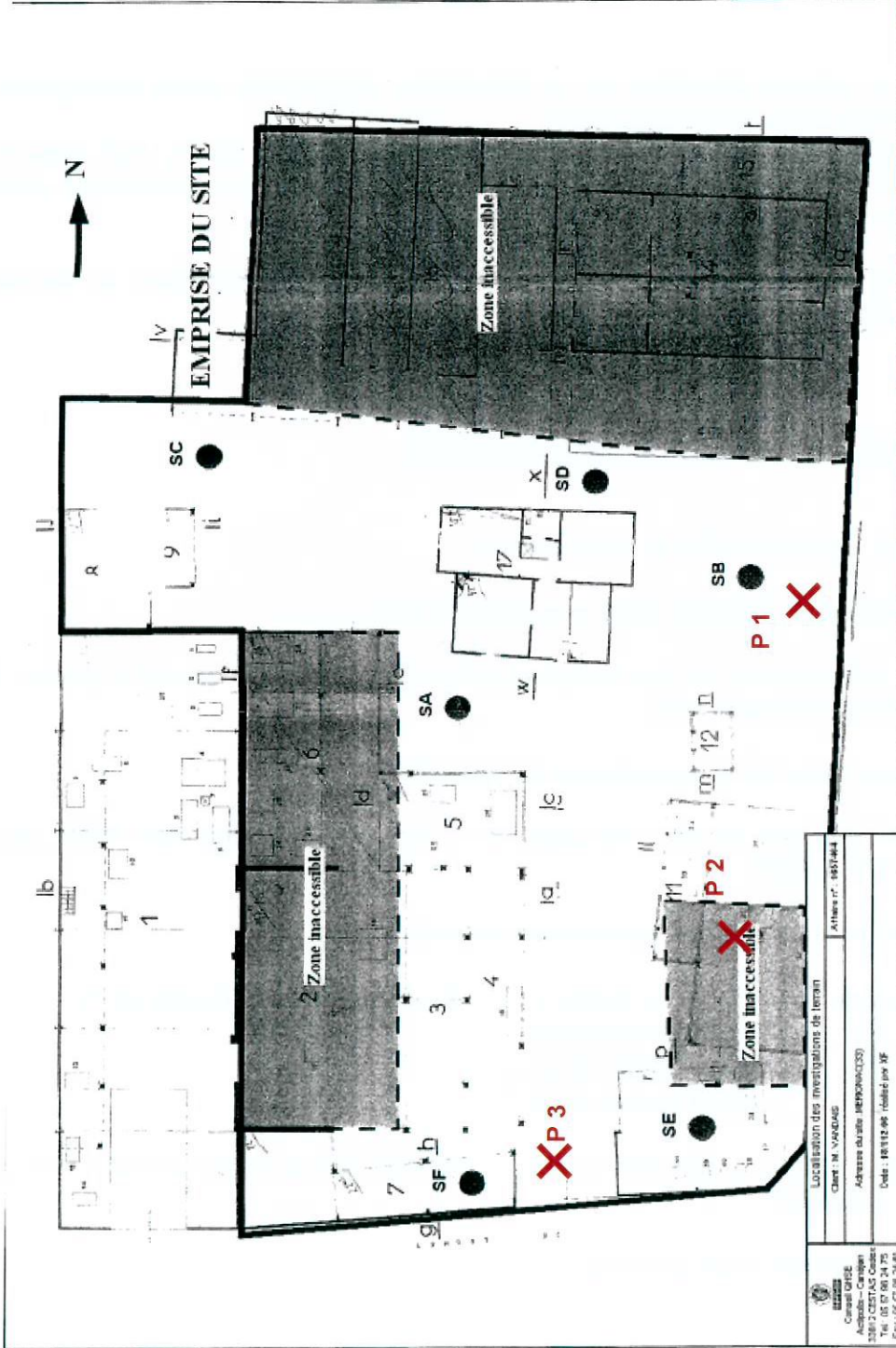
Piézomètre	Type de matrice	Profondeur de la nappe en m
P1	Eaux souterraines	3,00
P2	Eaux souterraines	1,90
P3	Eaux souterraines	0,40

D'après les relevés des niveaux piézométriques, il est probable que la nappe d'eaux souterraine s'écoule en direction Nord Est.

Les piézomètres sont localisés page suivante :



Mémoire de cessation d'activité site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)



Carte de localisation des piézomètres



Mémoire de cessation d'activité site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

	Descr. échantillon	P1	P2	P3	Valeurs limites françaises
Métaux					Code de la santé publique (µg/l)
Arsenic (As)	µg/L	7,8	8,8	<5,0	10
Cadmium (Cd)	µg/L	<0,40	<0,40	3,1	5
Chrome (Cr)	µg/L	<1,0	<1,0	1,2	50
Cuivre (Cu)	µg/L	<5,0	<5,0	19	2000
Mercurure (Hg)	µg/L	<0,050	0,090	<0,050	1
Nickel (Ni)	µg/L	<5,0	5,2	9,3	20
Plomb (Pb)	µg/L	<5	<5,0	<5,0	10
Zinc (Zn)	µg/L	<10	12	59	
Hydrocarbures Aromatiques Volatile					
Benzène	µg/L	<0,20	<0,20	<0,20	
Toluène	µg/L	<0,20	<0,20	<0,20	
Ethylbenzène	µg/L	<0,20	<0,20	<0,20	
o-Xylène	µg/L	<0,20	<0,20	<0,20	
m,p-Xylène	µg/L	<0,20	<0,20	<0,20	
Xylènes (total)	µg/L	--	--	--	
BTEX (som)	µg/L	--	--	--	
Huile minérale					
Huile minérale fract. (C10-C16)	µg/L	--	16	<10	
Huile minérale fract (C16-C22)	µg/L	--	21	<8,0	
Huile minérale fract (C22-C30)	µg/L	--	20	36	
Huile minérale fract (C30-C40)	µg/L	--	<14	17	
Huile minérale fract (GC) (C10-C40)	µg/L	<40	69	62	300
Polychlorobiphényles					
PCB 28	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 52	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 101	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 118	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 138	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 153	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
PCB 180	µg/L	<0,010	<0,010	<0,010	
Somme PCB (7)	µg/L	--	--	--	
Somme PCB (6)	µg/L	--	--	--	
	Descr. échantillon	P1	P2	P3	Valeurs limites françaises



**Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)**



Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, HAP					Code de la santé publique (µg/l)
Naphtalène	µg/L	<0,010			<0,01C
Acénaphylène	µg/L	<0,050			<0,05C
Acénaphthène	µg/L	<0,010			<0,01C
Fluorène	µg/L	<0,010			<0,01C
Phénanthrène	µg/L	<0,010			<0,01C
Anthracène	µg/L	<0,0050			<0,005C
Fluoranthène	µg/L	<0,010	0,011		<0,01C
Pyréne	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Benzo(a)anthracène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Chrysène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Benzo(b)fluoranthène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Benzo(k)fluoranthène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Benzo(a)pyrène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Dibenzo(ah)anthracène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Benzo(ghi)peryène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
Indeno(123cd)pyrène	µg/L	<0,010	<0,010		<0,01C
HAP 16 EPA (somme)	µg/L	--	0,011		--
HAP 10 VROM (somme)	µg/L	--	0,011		0,1
Composés inorganique					
Sulfate dissous (spectrophotométrique)	mg SO4/L	28	110	46	
Sulfate dissous (spectrofotométrique)	mg S/L	9,3	37	15	

Paramètres	Unités	P1	P2	P3	Code de la santé publique (mg/l)
Demande Chimique en Oxygène					
Demande Biochimique en Oxygène (sur échantillon congelé)	mg/l O2	148	482	80	
Hydrocarbures Totaux par GC-FID	mg/l O2	5,9	57	5,2	
Indice hydrocarbure (C10-C40)	mg/l	<0,03	0,08	<0,03	0,3
C10-C16 (calcul)	mg/l	0,00	0,00	0,00	
>C16-C22 (calcul)	mg/l	0,00	0,01	0,00	
>C22-C30 (calcul)	mg/l	0,00	0,04	0,00	
>C30-C40 (calcul)	mg/l	0,00	0,03	0,00	
Azote Kjeldahl	mg/l N	5,3	14,2	1,6	

Conclusions investigations Eaux 2008

Les résultats des analyses ont été comparés aux valeurs fixées par le code de la santé publique.

Les analyses de sols réalisées en laboratoire ont fait ressortir que tous les points respectent les valeurs seuils.

5 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le site étudié n'est pas inclus dans un périmètre de protection d'une zone présentant un intérêt faunistique ou floristique particulier, à savoir : ZNIEFF, ZICO ou Natura 2000.

La totalité du bâtiment industriel sera démantelé entièrement.

Il est prévu au niveau du site, la réalisation d'un projet immobilier.

6 CONCLUSION

A la vue des différents éléments, nous avons noté aucune anomalie.

Le site fermé ne présente pas de risques apparents pour l'environnement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante



BUREAU VERITAS

Mémoire de cessation d'activité site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 29 / 35

Ministère de l'écologie et du développement durable



Formulaire CERFA n°11861*02

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 (article 4)
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets dangereux contenant de l'amiante

- À remplir par l'émetteur du bordereau -

Page n° /

1. Maître d'ouvrage ou détenteur du déchet :		Code chantier (s'il y a lieu) :	Bordereau n° :
N° SIRET : 319 892 337 0001 9			
Adresse, téléphone, fax, tél : BLANCONNIER Daniel 51, rue de Lyon 066 8824 199 Responsable : 33700 MERIGNAC - Tél. 05 57 55 58 33 R.C. N° 319 922 337		Adresse du chantier ou du lieu de détermination des déchets : 51 Rue de Lyon ARLAC Mérignac 33700	
Dénomination du déchet Code déchet : U U U U U		N° certificat d'acceptation préalable :	
<input type="checkbox"/> Filière amiante libre <input type="checkbox"/> Filière amiante liée	Nom du matériau : EVERITE Code famille :	Quantité en tonnes estimée : OT 300	
Installation d'élimination prévue : <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets dangereux <input type="checkbox"/> vitrification <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets non dangereux en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre) <input checked="" type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre)			
Adresse, téléphone, fax, mél : CRT de Jugazan.			
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Date et signature du maître d'ouvrage ou détenteur : 2106 12009 <i>DS</i>	Date et signature de l'entreprise de travaux : 2106109 <i>DS</i> BLANCONNIER DANIEL

- À remplir par l'entreprise de travaux -

2. Entreprise de travaux :		Adresse, téléphone, fax, mél :	
Qualification : Registre du commerce : 319 892 337			
N° SIRET : 319 892 337 0001 9		Responsable : BLANCONNIER DANIEL	
Consistance du déchet : Boues : <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : EVERITE Solide : <input type="checkbox"/> Pulvérulent : <input type="checkbox"/>		Mentions au titre des règlements ADR/RID/ADNR/IMDG (le cas échéant) :	
Date de remise au transport :	Conditionnement : nombre de colis Palettes filmées <input checked="" type="checkbox"/> Racks <input type="checkbox"/> Double-sacs chargés en GC ou GRV <input type="checkbox"/> Autre (précisez) <input type="checkbox"/> Numéros des scellés (amiante libre uniquement) :	Entreposage provisoire : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 6 et 7) <input type="checkbox"/> NON	
Quantité en tonnes remise au transport : <input type="checkbox"/> réelle = <input checked="" type="checkbox"/> estimée = OT 300 T 5		Transport multimodal : <input type="checkbox"/> OUI (remplir cadres 8 et 9) <input type="checkbox"/> NON	
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus	Date et signature de l'entreprise de travaux : 2 06 2009 <i>DS</i>	Date et signature du collecteur-transporteur : 21062009 <i>DS</i>	

- À remplir par le collecteur-transporteur -

3. Collecteur/transporteur		Adresse, téléphone, fax :	
Récepissé n° : 09CAP0225 Département : GIRONDE Date de validité : N° SIRET : Matriculation du véhicule : 4898 GN 33		Responsable : BLANCONNIER DANIEL	
Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus		Signature du collecteur/transporteur :	

- À remplir par l'éliminateur après réception -

4. Éliminateur		Adresse, téléphone, fax, mél :	
SARL LES PIERRES DE FRONTENAC		Le Bernat	
N° SIRET : 150 701 305 0001 0		Responsable : 33420 Jugazan	
Quantité reçue en tonnes : OT 300		Date et motif de refus :	
Lot accepté : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		SARL LES PIERRES DE FRONTENAC	
Date de réception : 3106109		Signature de l'éliminateur : Le Bernat - 33420 JUGAZAN Capital : 350 000 Euros 150 701 305 0001 0 Tél. : 05 57 55 58 32 - Fax : 05 57 55 58 49	

- À remplir par l'éliminateur après opération d'élimination -

5. Réalisation de l'opération : <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets dangereux <input type="checkbox"/> vitrification <input type="checkbox"/> site de stockage pour déchets non dangereux en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre) <input checked="" type="checkbox"/> site de stockage pour déchets inertes en casier dédié (interdit pour les déchets d'amiante libre)		Date de réalisation de l'opération : 3106 109	
		Signature de l'éliminateur : SARL LES PIERRES DE FRONTENAC Le Bernat - 33420 JUGAZAN Capital : 350 000 Euros SIRET : 150 701 305 0001 0 Tél. : 05 57 55 58 32 - Fax : 05 57 55 58 49	

ANNEXE 2 : Bon d'enlèvement d'huiles usagées



BUREAU VERITAS



BON D'ENLÈVEMENT D'HUILES USAGÉES
SEVIA - SRRHU
Immeuble « le Colombus »
1 Rond Point de l'Europe
92250 LA GARENNE COLOMBES



1. DÉTENTEUR/CLIENT

NOM : Blancannier

ADRESSE : 2 de Lyon
Mérignac 33

Garages, Centres Autos... Transport Industriels Exploitations et Garages Agricoles
 Collectivités Travaux publics et autres détenteurs Conteneurs-Déchetteries Armée
 Démolition auto et traitement filtres...

Quantité enlevée : Volume : 600 (litres) Poids : 5kg

Type d'huile : Moteur Industrielle Noire Industrielle Claire

Échantillons référencés sous le numéro : **887232**

2. RAMASSEUR AGRÉÉ PAR LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU LIEU DE COLLECTE

ENLÈVEMENT EFFECTUÉ SELON LA LÉGISLATION EN VIGUEUR


ADRESSE (CACHET) : **RAMASSEUR AGRÉÉ**
23. Quai de Brazza BP 93
33015 BORDEAUX EASTIDE CEDEX
Tel. 05 58 86 13 11

Chauffeur : Ruel | Véhicule : 951 | N° Cuve Dépôt :
(facultatif)

Date de collecte : 20/09/06

Nous soussignés attestons l'exactitude des renseignements ci-dessus. Le détenteur/client ou son représentant reconnaît que le prélèvement a été effectué de façon contradictoire et qu'il a été réparti en deux échantillons dont l'un lui a été remis conformément aux conditions générales figurant au verso, conditions générales dont il reconnaît avoir pris connaissance et les avoir acceptées. Le détenteur/client ou son représentant reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de la réglementation en vigueur annexées aux conditions générales.

Signature du ramasseur agréé Cachet et signature du détenteur/client ou son représentant



Conditions générales au verso

RCS NANTERRE B 775 721 392 • APE 372 Z • S.A. au capital social de 1 500 000 €

ANNEXE 3 : Bordereau de suivi des déchets (DIB)



BUREAU VERITAS

Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 33 / 35



JAN-2007 17:11 DE : DECONS SA

33 0556 706239

A : 33+0556209854

P. 1 / 1

33 0556706239



Formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n°2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° 1/1

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Form 1: Bordereau n°: le 17.01.07. 1. Émetteur du bordereau. 2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue. 3. Dénomination du déchet. 4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADNR, IMDG. 5. Conditionnement. 6. Quantité. 7. Négociant.

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

Form 2: 8. Collecteur-transporteur. Récupéré n°: Département: Chemin de Viméney 33270 BOULIAC. Tél. 05 56 20 55 71. Fax 05 56 20 98 54. N° agrément: PR 33 00020 D.

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Form 3: 9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau. Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

Form 4: 10. Expédition reçue à l'installation de destination. 11. Réalisation de l'opération: Code D/R. Description: Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée. 12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable).

L'original du bordereau suit le déchet

ANNEXE 4 : Bordereau de suivi des déchets plastiques (Pare-chocs)



BUREAU VERITAS

Mémoire de cessation d'activité
site implanté 51 rue de Lyon à Mérignac (33)

Affaire n°2026071/1/1

Page 35 / 35

Formulaire CERFA n°12571*01

Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° 1/1

Handwritten signature and date: 14/3/2007

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Form sections 1-7: Emetteur du bordereau, Installation de destination, Dénomination du déchet, Mentions au titre des règlements, Conditionnement, Quantité, and Negociant.

- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -

Form sections 8-9: Collecteur-transporteur and Déclaration générale de l'émetteur du bordereau.

- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Form section 9: Déclaration générale de l'émetteur du bordereau (signature and date).

- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -

Form sections 10-12: Expédition reçue à l'installation de destination, Réalisation de l'opération, and Destination ultérieure prévue.

L'original du bordereau suit le déchet